

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 74 (1982)
Heft: 7-8

Artikel: À Bâle, il y a "aussi" des Suisses qui travaillent...
Autor: Walter, Kurt
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386109>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A Bâle, il y a «aussi» des Suisses qui travaillent...

par Kurt Walter, président du Cartel syndical de Bâle-Ville

Selon le recensement de 1980, la population active de la ville de Bâle comptait 93 000 personnes et celles des deux communes de Riehen et de Bettingen 9300. L'économie du demi-canton occupait donc un peu plus de 102 000 personnes. Comme dans toutes les autres villes, la population résidente tend à diminuer. Elle est aujourd'hui de 178 000 habitants (d'un peu moins de 200 000 compte tenu des deux communes précitées). La proportion des emplois est très élevée. La ville est en quelque sorte le cerveau et la métropole de la région. Il ne faut cependant pas en surestimer l'importance économique. Bâle dépend dans une très large mesure de l'industrie chimique, dont les trois grandes entreprises assument 10 pour cent des exportations globales du pays. C'est énorme. Des années cinquante jusque fort avant dans les années septante, la chimie bâloise a poursuivi son expansion dans toute la région. Elle s'est implantée en Alsace, en Allemagne méridionale, dans les communes suburbaines de MuttENZ et de Pratteln, ainsi que dans le Fricktal. Il n'est donc pas excessif de dire que l'économie de Bâle-Ville et de la région dépend étroitement de cette «monoculture industrielle».

Cette situation est déterminante pour le marché du travail. Les puissantes entreprises chimiques n'occupent pas seulement des cadres scientifiques hautement qualifiés, mais aussi un très nombreux personnel ouvrier – hommes et femmes – qualifié et semi-qualifié. La population ayant tendance à diminuer, la main-d'oeuvre régionale est devenue insuffisante pour répondre à la demande de l'industrie chimique et de ses fournisseurs. Bien qu'au cours des dernières dizaines d'années le champ de recrutement ait été étendu à toute la Suisse, il ne permet plus depuis longtemps de couvrir les besoins. Dès les années cinquante, les géants de la chimie caressaient de gigantesques plans d'expansion prévoyant l'emploi de quelque soixante mille étrangers. Bien que ces ambitions n'aient été que partiellement réalisées, Bâle-Ville n'en occupait pas moins près de 42 000 étrangers à fin 1980 – dont 17 500 frontaliers. Les étrangers constituent donc plus de 40 pour cent du nombre des personnes occupées. Il faut bien convenir qu'un petit canton où plus de 40 pour cent des travailleurs n'ont pas un passeport suisse constitue en cas très particulier. Leur part à la main-d'oeuvre globale s'inscrit au double de la moyenne suisse.

Mais la ville de Bâle, en raison de sa situation géographique, a toujours attiré de la main-d'oeuvre de l'extérieur, ce qui a posé de constants problèmes pour les syndicats. C'est dans la construction que la proportion des étrangers organisés est la plus forte. Les travailleurs italiens marquent de leur sceau la FOBB de Bâle. Les collègues espagnols y sont

bien représentés. Les quelque 4000 à 5000 Turcs de la région causent plus de difficultés. Ils ne sont pas préparés à s'intégrer dans les organisations syndicales suisses et vivent en quelque sorte dans un monde à part. Le nombre relativement élevé des ressortissants turcs qui travaillent illicitement a fait naître et favorisé sur notre marché du travail des méthodes jusqu'alors inconnues. On sait aussi que des salles de jeu et autres établissements exploités par des Turcs concourent à isoler encore davantage une population quasiment abandonnée à son sort.

Enfin, les 17 500 frontaliers – dont 12 000 viennent d'Alsace – créent un problème particulier. En effet, des gens qui repassent la frontière à la fin de la journée de travail ne peuvent avoir que des relations humaines limitées et restent isolés.

On constate aussi que les frontaliers alsaciens exercent par leur présence une pression sur les salaires. Si l'on songe que 100 de nos francs représentent 300 francs français, même un gain suisse relativement bas apparaît très enviable de l'autre côté de la frontière. Les 1500 francs mensuels de la vendeuse de magasin représentent près de 5000 francs français. Ce cours de change tempère plus qu'il ne stimule le besoin de s'organiser. De l'avis général, les frontaliers alsaciens bénéficient, même sans l'aide du syndicat, de salaires plus élevés que ceux qu'ils toucheraient en France. Il faut cependant loyalement reconnaître que les grandes entreprises de la chimie ne pratiquent aucun dumping avec les salaires des frontaliers. Elles appliquent les normes des conventions collectives. Il faut cependant relever que la plupart de ces travailleurs appartiennent aux catégories inférieures de gain. Pour remédier à la pénurie de personnel, les magasins, les hôtels et restaurants, ainsi que d'autres entreprises bâloises du tertiaire font également appel à des frontaliers alsaciens.

Vers le milieu d'octobre 1980 a été constitué à Bâle, en présence de H. O. Vetter, président du DGB, un conseil syndical interrégional. Il groupe les syndicats de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, d'Alsace (Force ouvrière et CFDT) et de la partie méridionale du Pays de Bade. Le nouvel organe a pour tâche de coordonner les relations intersyndicales. Si la «Regio basiliensis» est répartie entre trois pays, les employeurs ont depuis longtemps reconnu que leurs intérêts économiques ne connaissent pas de frontières. Ils le démontrent de manière éclatante. A côté d'eux, les syndicats se comportent en «enfants de chœur». Le nouvel instrument syndical a donc été créé pour corriger un écart béant entre efficacité patronale et naïveté syndicale. Il est encore en rodage. Les relations entre les membres ne sont pas assez suivies. Les commissions pour la politique de l'emploi, la formation et la protection de l'environnement tâtonnent encore. C'est d'ailleurs le sort de toutes les jeunes institutions. Mais la volonté de collaborer et d'agir n'en est pas moins vive. Elle donne l'assurance de nouveaux progrès. Pour le moment, cette communauté (qui groupe des travailleurs de quatre langues) doit s'employer à ajuster mieux sa stratégie et ses tactiques aux réalités économiques. Les difficultés initiales sont cependant surmontées et les débuts apparaissent prometteurs.